



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

 onisep

MON ORIENTATION  
EN LIGNE

# FLASH INFO

MON ORIENTATION  
EN LIGNE

n° 7 - février 2024



## Publications

### → Nouvelles publications



Collection Dossiers: « *Après-bac, le guide des études supérieures* ».

Collection Dossiers: « *Écoles de commerce* ».

Collection Dossiers: « *Écoles d'ingénieurs* ».

Hors collection: « *Quels métiers demain? Spécial industrie* ».

### → Site Onisep

Fermeture de l'outil d'aide à l'orientation MOA (Mon orientation augmentée)

## Collège / Lycée

### → « Choc des savoirs »

Le ministère chargé de l'Éducation nationale a annoncé sa volonté de mettre en œuvre un « Choc des savoirs » pour élever le niveau de l'école. Différentes mesures ont été présentées lors d'une conférence de presse mardi 5 décembre 2023.

Ces mesures s'organisent autour de trois axes :

- mieux soutenir les professeurs ;
- adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève ;
- rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves en affirmant la place du diplôme national du brevet comme condition de passage au lycée et en supprimant la doctrine du passage quasi systématique en classe supérieure.

À consulter : le [dossier de presse](#) en ligne sur le site du ministère.

### → PISA 2022

Le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une évaluation créée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui vise à tester les compétences des élèves de 15 ans en lecture, sciences et mathématiques.

Les résultats de PISA 2022 sont publiés par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) sous forme de notes d'information. L'enquête PISA 2022 conduite dans 85 pays montre que le niveau des élèves français âgés de 15 ans, en classe de 2<sup>de</sup> ou de 3<sup>e</sup>, continue de baisser, même s'il reste globalement proche de la moyenne de l'OCDE.

À consulter : l'[article](#) en ligne sur le site du ministère.

### → Tests de positionnement de début de 2<sup>de</sup> et 1<sup>re</sup> année de CAP

Les élèves entrant en 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP ont passé en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Les premiers résultats du test de positionnement de l'édition 2023 ont été publiés par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Elle met en regard, lorsque cela est possible, les résultats observés en 2022 et précédemment.

À lire : [Premiers résultats début de 2de 2023](#) et [Premiers résultats début de 1re année de CAP 2023](#).

### → L'expérimentation bac professionnel-BTS se généralise

Après évaluation par l'IGÉSR (Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) de l'expérimentation bac pro-BTS mise en place de 2017 à 2023, le dispositif destiné à favoriser l'accès des bacheliers professionnels aux STS et STSA (Sections de techniciens supérieurs/Agricoles) par le biais d'un avis favorable est pérennisé pour la session 2024 de Parcoursup.

Plusieurs adaptations sont néanmoins apportées :

- l'extension du champ d'application à toutes les **académies ultra-marines** ;
- une **prise en compte des apprentis** en classe de terminale au même titre que les lycéens ;
- une **clarification des conditions de délivrance des avis positifs** par le biais de critères réglementaires pour la délivrance des avis positifs ; l'harmonisation des grilles d'évaluation pour renforcer la fiabilité des avis ;
- une **portée nationale** donnée à l'avis positif pour favoriser la mobilité ;
- la **suppression de la priorisation dans les classements** pour ne garder que l'**obligation de classer** ;
- à titre transitoire, pour la seule session 2024, **les étudiants inscrits en classe passerelle en 2023-2024** qui bénéficient d'un avis positif de l'équipe pédagogique pourront être admis de droit dans la STS demandée.

À lire : le [rapport](#) de l'IGÉSR relatif à l'évaluation de l'expérimentation et le [décret du 8 février 2024](#).

### → Nouveautés Parcoursup

L'url du site Parcoursup est désormais [www.parcoursup.gouv.fr](http://www.parcoursup.gouv.fr).

Le moteur de recherche des formations propose trois nouvelles fonctionnalités pour la session 2024.

La fonctionnalité « favoris » permet aux lycéens de conserver leurs recherches de formation. Dans leur navigation : les élèves peuvent désormais sélectionner des « favoris » et apporter des appréciations pour eux-mêmes, qu'ils pourront conserver et retrouver lors de la formulation de leurs vœux.

Pour les formations sauvegardées en « favoris », les lycéens ont la possibilité de demander à être prévenus par Parcoursup des journées portes ouvertes quelques jours avant leurs dates.

En quelques clics, la fonctionnalité « comparateur » permet de comparer différentes formations sur des critères importants pour le choix des candidats et de leurs familles : par exemple, le statut de la formation (public/privé), les frais de scolarité, le taux d'accès, l'existence d'un internat, l'éligibilité de la formation à accueillir des étudiants boursiers ou encore l'existence d'un label délivré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

## Enseignement supérieur

### → Licence et master « sciences de l'éducation et de la formation »

À compter de la rentrée 2024, les mentions de licence et de master « sciences de l'éducation » changent de dénomination et s'intituleront « sciences de l'éducation et de la formation ».

À lire : l'[article](#) en ligne sur le site de l'Onisep.

## → Mon master : évolutions et calendrier 2024

### Les évolutions de la session 2024 :

- une nouvelle ergonomie pour permettre aux candidats de suivre leurs candidatures et les propositions des établissements grâce à un tableau de bord ;
- la mise en place d'une phase complémentaire ;
- pour les formations en apprentissage, il est obligatoire de déposer un contrat ou une promesse de contrat sur la plateforme.

### Un calendrier avancé d'un mois :

- 29 janvier 2024 : publication de l'offre de formation ;
- 26 février au 24 mars : phase de dépôt des candidatures ;
- 2 avril au 28 mai : phase d'examen des candidatures ;
- 4 juin au 24 juin : phase principale d'admission ;
- 25 juin au 31 juillet : phase complémentaire.

À consulter : le [communiqué de presse](#).

## → Réforme de la formation de l'INSP (ex-ENA)

Depuis janvier 2024, l'INSP (Institut national du service public) a mis en place un nouveau cursus de formation initiale. La durée du cursus est étendue à 24 mois (au lieu de 21,5 mois) et s'articule en quatre grandes périodes. Par ailleurs, une nouvelle procédure de sortie est instaurée. Un continuum entre formation initiale et formation continue est mis en oeuvre et le classement de sortie est supprimé.

Consultez l'[arrêté du 28 décembre 2023](#) portant approbation du règlement intérieur acte cette réforme.

Pour plus d'informations sur les différentes réformes prévues à l'INSP (réforme des concours, réforme du cursus de formation initiale et réforme de la procédure de sortie), [consultez le site de l'INSP](#).

## → Parcours et réussite en licence et en master session 2022

- La [Note flash du SIES n° 26](#) de novembre 2023 constate une hausse du taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans pour les bacheliers 2018 (hausse de 1 point par rapport à celui des bacheliers 2017).

Autres observations : des écarts de réussite importants selon la série du baccalauréat et une augmentation du taux de réussite en licence selon la mention obtenue au baccalauréat.

- La [Note flash du SIES n° 28](#) de décembre 2023 signale qu'en 2019, plus de sept étudiants sur dix entrés en master à l'université ont obtenu leur diplôme en 2 ou 3 ans. Par ailleurs, suite à la mise en place de la sélection à l'entrée du master à la rentrée 2017, le taux de poursuite d'études en master des diplômés de licence générale a continué de baisser (- 3,5 points). Cette sélection des inscrits a aussi induit une hausse du taux de passage en 2<sup>e</sup> année de master et a largement contribué à la hausse des taux de réussite.

## → Taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2021

Retrouvez le taux d'emploi salarié en 2021 des diplômés :

- de licence pro à 6, 12 et 18 mois : la [Note flash du SIES n°31](#) de décembre 2023.
- de master à 6, 12, 18 mois : la [Note flash du SIES n°32](#) de décembre 2023.

## → Mobilités étudiantes

Dans un article publié dans la revue du Céreq en juin 2023 sur le thème « Territoires et parcours », le chercheur Arnaud Dupray se demande « si et comment » la mobilité géographique peut s'avérer favorable ou éventuellement représenter un facteur de risque pour la réussite étudiante.

À consulter : [Céreq Échanges n° 19, Juin 2023](#)

« Territoires et parcours. De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires ? », lire p.193 : « La mobilité géographique pour poursuivre des études supérieures : atout ou obstacle ? ».

## Créations et abrogations de diplômes

- Le B TSA métiers de l'élevage : développement, production, conseil remplace le BTSA productions animales à la rentrée 2025 (dernière session d'examen 2027).  
- Le B TSA ACS'AGRI : analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole remplace le BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole et le BTSA développement de l'agriculture des régions chaudes à partir de la rentrée 2025 (dernière session d'examen 2027). Deux options seront proposées : transition agricole dans les territoires métropolitains et transition agricole dans les territoires ultramarins.

## Enseignement

### → Profil des admis aux concours enseignants 2022

À la session 2022, 22 200 candidats ont été admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale, dont 84 % dans l'enseignement public. La principale voie de recrutement par concours est la voie externe (80 % des admis).

À lire : la [Note d'information n°23.46](#) de novembre 2023.

### → Parcours préparatoires au professorat des écoles : état des lieux

Le rapport de l'IGÉSR (Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) publié le 1er décembre 2023 s'intéresse à la licence PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) mise en place à la rentrée 2021. Ce rapport souligne l'appréciation des stages en L1 et L2 et soulève les difficultés à les organiser, notamment les stages à l'international en L3.

La mission note « des fragilités dans la formalisation des procédures susceptibles d'affecter le recrutement des étudiants ou encore la cohérence pédagogique d'une formation qui repose sur un cadrage national d'une part, sur des maquettes universitaires d'autre part ».

À lire : le [rapport](#) en ligne sur le site du ministère chargé de l'éducation nationale.

## Médical / Santé

### → Contrat d'engagement de service public

Dans le cadre de la [loi du 27 décembre 2023](#) visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, le bénéfice du CESP (contrat d'engagement de service public) est étendu aux étudiants en médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie dès la fin de la 2<sup>e</sup> année d'études.

Ce contrat consiste dans une allocation mensuelle de 1 200 euros brut en contrepartie d'un engagement à exercer 2 ans minimum sur un territoire caractérisé par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins.

## Handicap – Inclusion

### → Rapport parlementaire sur l'école inclusive

Les rapporteurs dressent un état des lieux de la scolarisation inclusive puis en soulignent les limites. Selon eux, « les conditions d'accueil au sein de l'école ordinaire demeurent insatisfaisantes, notamment en raison d'une mise en œuvre laborieuse et hétérogène des mécanismes de compensation et d'accompagnement humain ». Les rapporteurs proposent donc des pistes pour une autre scolarisation inclusive.

À lire : le [rapport](#) en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

## Emploi

### → France Travail remplace Pôle emploi

Depuis le 1er janvier 2024, en application de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, France Travail remplace progressivement Pôle emploi.

Un Réseau pour l'emploi est par ailleurs créé; il est constitué des acteurs de l'emploi et de l'insertion: France Travail, les missions locales, Cap emploi, différents services publics pilotés par l'État ou les collectivités territoriales et qui répondent aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Les personnes inscrites à France Travail seront orientées vers la structure adaptée à leurs besoins (par exemple une mission locale ou un conseiller France Travail).

Un **contrat d'engagement unifié** est signé par chaque demandeur d'emploi. Il remplace notamment le CEJ (contrat d'engagement jeune) ou le Pacea (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) pour certains jeunes. Cet outil de référence comporte un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle et implique des heures d'activité pour l'accompagnement et la formation (selon l'intensité nécessaire de l'accompagnement). Des mesures destinées à améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs en situation de handicap sont prévues: adaptation du droit commun, simplification de la coordination des acteurs.

**L'inscription auprès de France Travail se fera de manière automatisée**, au plus tard en 2025, pour les demandeurs d'emploi inscrits auparavant à Pôle emploi, les allocataires du RSA et leur conjoint / concubin / partenaire pacsé, les jeunes accompagnés par les missions locales, les personnes accompagnées par Cap emploi.

Le site de Pôle emploi deviendra [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) dès février 2024.

À lire : les articles sur [Vie publique](#), le [site du ministère chargé du travail](#) et sur [France Travail](#).

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info  
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

*Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.  
Pour plus d'informations : [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr).*

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel.